



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 001-20

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 aux marchés de travaux des lots 7, 16 et 17 pour la construction de la piscine aqualudique*

- date de convocation le 24 janvier 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 001-20

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 aux marchés de travaux des lots 7, 16 et 17 pour la construction de la piscine aqualudique**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les marchés de travaux des lots 7,16 et 17 pour la construction de la piscine aqualudique ont été attribués, par décision n° 204-17 du 9 novembre 2017 aux entreprises suivantes :

- lot 7 (traitement acoustique / menuiserie intérieure) à l'entreprise Lifteam, pour un montant total de 557 628,62 € HT,
- lot 16 (électricité) à l'entreprise Eltis pour un montant de 598 654,21 € HT,
- lot 17 (plomberie / sanitaires) à l'entreprise Aditec pour un montant de 306 000,00 € HT.

Lot 7 (traitement acoustique / menuiserie intérieure)

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
 - o mise en place d'une porte en verre en remplacement d'une porte pleine pour le local club dans le hall d'accueil,
 - o élargissement du contrôle d'accès,
 - o mise en place d'une estrade en bois au niveau de la banque d'accueil,
 - o réalisation de plateformes en plenum dans la halle bassin pour entretien et prolongement de la passerelle pour accéder au rail IPN aux faîtages,
 - o modification de portes pour l'accès au pédiluve et transfert de la prestation au lot 6,
- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o modification de la toile tendue au niveau des sheds de la toiture de la halle bassins,
 - o suppression des bancs d'assise de l'espace douches et vestiaires d'été,
 - o adaptation de menuiseries intérieures : adaptation de portes, menuiseries en bois exotique à la place de métallique, pose de trappes, réalisation d'un chant en trois plis douglas des voussures dans la halle bassins,
 - o adaptation de l'habillage bois en file 4 de la halle bassins : adaptation suite à la suppression des menuiseries en toiture, allongement de la partie basse et modification autour des menuiseries,
 - o transfert de la signalétique au lot 21 qui est un marché spécifique,
 - o transfert de prestation du lot 8 au lot 7 pour la réalisation d'une cloison en bois en haut des gradins,
 - o travaux de finition des habillages bois pour l'intégration du puits de lumière dans l'espace bien-être, des décaissés dans le faux-plafond de la salle de réunion, des prises électriques dans les habillages bois et du linteau des saunas,
- le coût supplémentaire induit par la défaillance du lot 4 obligeant une mise en place de moyens humains et matériels supplémentaires.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 103 253,19 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 18,52 %.

Lot 16 (électricité)

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
 - o amélioration d'usage sur le bâtiment snack : ajout d'une distribution informatique, mise en place d'un chauffage électrique, équipements de cuisine et optimisation des prestations,
 - o amélioration des équipements du bassin sportif : modification de l'éclairage subaquatique et mise en place de prises chronomètre,
 - o amélioration des espaces extérieurs : installation d'un coffret électrique, d'un éclairage pour le pentagloss et de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
 - o élargissement du contrôle d'accès,
 - o modification du système de sonorisation pour un système numérique plus modulable,
 - o ajout de prises électriques près des bacs tampons et de réservations pour les bornes wi-fi,

- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o suppression du linéaire d'éclairage led dans la halle bassins, le hall d'entrée et les zones de déchaussage,
 - o suppression des équipements relatifs à la téléphonie : autocommutateur et terminaux,
 - o ajout d'alimentation électrique pour la pompe de relevage du bassin extérieur et les équipements sauna et hammam,
 - o mise en place d'une boucle auditive intégrée dans la banque d'accueil pour les malentendants,
 - o modification du positionnement du local chlore,
 - o nouvelles alimentations électriques pour le totem situé à l'entrée de la piscine,
 - o adaptation du système de sécurité incendie : asservissement d'issues supplémentaires, création de zones de détection supplémentaires, ajout d'un report d'alarme au niveau de la banque d'accueil et ajout de flashes lumineux.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 71 033,95 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 11,87 %.

Lot 17 (plomberie / sanitaires)

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
 - o modification des vestiaires du personnel de la zone bureaux et de la zone technique,
 - o amélioration d'usage sur le bâtiment snack : installation d'un chauffe-eau, équipements de cuisine et optimisation des prestations,
 - o remplacement des urinoirs à bouton poussoir par des urinoirs à détection automatiques,
 - o ajout d'une sonde pour l'eau chaude sanitaire,
- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o bilan sur le réseau EU/EV de la zone extérieure et du sous-sol,
 - o modification du réseau d'arrosage extérieur et ajout de regard béton,
 - o mise en place de manchon CF pour permettre le passage des dalles,
- les adaptations techniques demandées par le service des eaux : mise en place d'un clapet anti-retour sur réseau EU et d'un détendeur de régulation de pression,
- la fourniture de matériel DEP pour pallier la défaillance de l'entreprise Acem.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 20 226,61 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 6,61 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que les marchés publics, d'un montant supérieur à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 090-17 du Bureau du 2 juin 2017 approuvant le lancement du marché de travaux pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry,

Vu la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 attribuant les marchés de travaux pour la construction d'une piscine d'agglomération à Chambéry,

Vu les marchés n° F17089, F17090 et F17097,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les avenants n° 1 aux lots 7, 16 et 17 du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique à Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 001-20

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 aux marchés de travaux des lots 7, 16 et 17 pour la construction de la piscine aqualudique

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 30 janvier 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200130-lmc1H23015H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23015H1

Date de transmission en Préfecture : 07 février 2020

Date de réception en Préfecture : 07 février 2020

Période d'affichage : du au